



PROCÈS-VERBAL

Séance du 31 mai 2010

Présidence: M. Eric BIELER

1. Appel: 83 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Monique BOSS, Elisabeth RUEY-RAY, Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Claude DUPERTUIS, Olivier MAYOR et Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés: CORNU Gabriel, FOREL Madeleine, HENET Jean-Paul, JASHARI Hajriz, JOLY Régis, KARLEN Dominique, KIRCHNER Volker, MORISOD Anne, NICOLET Thierry, ROCHAT Blaise, SAUGY David, UDASSE Christian

Absents: CHATELENAT Christophe, PRUDENTE Marc, SAUER Patrick, SUESS Marianne

2. Procès-verbal de la séance du 26 avril 2010

M. Michel MÜLLER pense qu'en page 5, 5^{ème} ligne, il s'agit d'infractions et non d'effractions.

M. Jean BISCHOFBERGER souhaite qu' il soit mentionné sur l'annexe concernant les requérants d'asile que celle-ci se réfère à son intervention de la page 5 et qu'il s'agit d'un texte de Corinne Desarzens.

Le procès-verbal, tel que modifié, est accepté à l'unanimité.

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. Communications du Bureau

- M. le Président lit la lettre de démission de M. Michel BÖSIGER, UDC. Il prie le parti UDC de présenter quelqu'un pour son remplacement pour la prochaine séance du Bureau.
- Il rappelle également la sortie du Conseil à l'Agroscope de Changins et précise que les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès de la secrétaire à la fin de la séance.

5. Rapport N° 118 en réponse au postulat de M. Patrick BUCHS intitulé "pour la réouverture de la route de St-Cergue dans les deux sens".

Rapporteur : M. Raymond CARRARD

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 1 avis contraire

- d'accepter le rapport municipal N° 118 en réponse au postulat de M. Patrick BUCHS intitulé "pour la réouverture de la route de St-Cergue dans les deux sens"
-

6. Rapport N° 140 en réponse à la motion de Mmes Aline ANGELI et Anik SCHALLER, du 7 avril 2003, concernant les places de jeux urbaines.

Rapporteur : Mme Katja SCHWARZ

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 1 avis contraire

- d'accepter le rapport municipal N° 140 en réponse à la motion de Mmes Aline ANGELI et Anik SCHALLER, du 7 avril 2003, concernant les places de jeux urbaines.

7. Rapport N° 141 en réponse au postulat de M. Jean Bischofberger du 22 juin 2009, relatif à des critères éthiques précis concernant certains affichages.

Rapporteur : Mme Inès ABEYA

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 1 abstention

- d'accepter le rapport municipal N° 141 en réponse au postulat de M. Jean Bischofberger du 22 juin 2009, relatif à des critères éthiques précis concernant certains affichages.

8. Rapport N° 154 concernant le Plan de Quartier Métairie II - Modification du PQ Métairie

Rapporteur : M. Luciano DE GARRINI

La discussion est ouverte.

M. Pierre GIRARD souligne qu'entre le nouveau bâtiment de l'UEFA et l'agrandissement de la Métairie, plus de monde viendra dans ce périmètre et pas forcément avec les transports publics, même si le quartier est bien desservi. De plus, le Tennis Club de Nyon, qui est situé sur des terrains de la commune et jouissant d'un droit de superficie, a mis à l'enquête au mois de mars dernier la construction de quatre courts de tennis, 5 mini-tennis et la création de 64 places de parking. On peut dès lors pronostiquer une certaine augmentation du trafic d'où une remise en question de la sécurité des piétons et cyclistes le long de cette avenue. Il estime qu'il faudra envisager un cheminement pour les piétons et vélos qui sera peut-être difficile, le futur parking du Tennis se situant le long de l'avenue. De plus, il demande ce que fait l'office de la mobilité sur le sujet, est-il consulté et a-t-il une marge d'intervention ?

M. Jacques HANHART espère que les nuisances engendrées par la construction du passage sous-voie et qui ont duré plus longtemps que la construction du bâtiment, ne se reproduiront plus lors de la prochaine extension de ce plan de quartier. Il était très difficile pour les camions et les bus de circuler et dangereux pour les piétons et cyclistes. Il trouve navrant que cela ait pris plus de deux ans et que l'on ait pas trouvé une solution technique plus simple.

M. Jacky COLOMB souhaite que la Municipalité confirme qu'il n'y pas eu de dépassement et qu'il n'y aura pas de crédits complémentaires pour ce plan de quartier.

M. François CALAME rappelle que lors de la vente du terrain à l'UEFA, il avait été question de la construction d'un rond-point, maintenant on entend parler de feux et il souhaite que la Municipalité donne des explications pour l'aménagement de ce quartier. D'autant plus qu'il y aura plus d'animations à Colovray et que des cours seront organisés par l'UEFA.

M. Yvan CORNU reconnaît qu'il est indéniable que le trafic va augmenter et que par conséquent cette avenue pourra devenir dangereuse pour les personnes se rendant notamment au tennis, à la piscine ou au centre sportif et qui empruntent le sentier de Bois-Bougy le long de la voie de chemin de fer. Le Parti socialiste estime que c'est l'occasion unique de réaliser un chemin sécurisé en zone propre pour les piétons, voire une piste cyclable. A cet effet, un droit de passage devrait être accordé par la Métairie ce qui garantirait la sécurité.

M. Grégory DURAND relève que dans le rapport il est mentionné que le Municipal propose d'attendre le plan de mobilité pour voir la politique des transports publics. Cependant, le Parti socialiste propose tout de même que la Municipalité approche l'UEFA et la Métairie afin de promouvoir les transports publics. Le nombre de nouveaux emplois dans le quartier devrait approcher les 400. Le PS propose d'augmenter la cadence des bus entre la gare et Colovray et arriver à 4 bus par heure contre 2 actuellement. Ainsi la Métairie et l'UEFA seraient peut-être intéressées à financer tout ou partie de cette augmentation de cadence car cette dernière aurait un impact positif.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS donne des réponses aux Conseillers :

- Le giratoire sur la route Suisse a été abandonné car cette route va être reprise en étude, d'entente avec le canton et pourrait faire l'objet d'une subvention à travers l'agglomération franco-valdo-genevoise. De plus, selon les directives du canton, il faudrait faire un giratoire énorme pour permettre le passage de convois spéciaux. Par contre, des feux seront posés qui permettront le passage des cyclistes et piétons.
- Il précise à M. Colomb qu'il n'y aura pas de dépassement de crédits.
- Il informe le Conseil que l'UEFA va céder du terrain pour faire un passage pour piétons et cyclistes en site propre et que la Municipalité est en discussion avancée actuellement avec la Métairie pour faire de même.
- Concernant les transports publics, il signale que la Municipalité vient de prendre connaissance du concept mobilité et que la cadence future devrait être à 15 minutes.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité, 1 avis contraire et 3 abstentions

1. d'adopter le projet de plan de quartier tel que soumis à l'enquête publique du 21 novembre au 21 décembre 2009
2. d'autoriser la Municipalité à transmettre le projet de plan de quartier susmentionné au Département compétent pour approbation et ratification.

9. Rapport N° 155 concernant l'amélioration de la sécurité routière et renouvellement de l'équipement de surveillance de la phase rouge des appareils de la signalisation lumineuse réglant des passages pour piétons - Crédit d'investissement de CHF 494'150.-

Rapporteur: M. Braulio MORA

La discussion est ouverte.

M. Jean-Claude MERMILLIOD propose de mettre une boîte de surveillance au feu rouge du passage piétons à la gare. Il est souvent constaté que les automobilistes passent en force.

M. Jacques HANHART lui rétorque qu'il faudrait aussi mettre une boîte pour les piétons qui passent en force !

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY précise que le souhait de la Municipalité était d'en poser six, mais que pour des raisons d'économies, trois ont été proposées dans le préavis pour sécuriser les endroits délicats. Il sera peut-être possible d'en ajouter par le biais du budget.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide une large majorité, 1 avis contraire et 1 abstention

1. Un crédit de CHF 494'150.- est accordé à la Municipalité pour financer l'achat de nouvelles installations de signalisation lumineuse et le renouvellement de l'équipement de surveillance de feu rouge et vitesse.
2. Ce montant sera porté en augmentation du compte 9143-20 du patrimoine administratif, dépense amortissable en 5 ans.

10. Rapport de minorité et majorité de la commission chargée d'étudier la motion demandant à la Municipalité d'augmenter la sécurité des habitants et des commerces par l'installation ciblée de caméras de vidéosurveillance aux environs de la gare, sur la place St-Martin et vers l'Esplanade des Marronniers.

Rapporteurs : Mme Aline ANGELI pour le rapport de minorité
Mme Doris ULDRY pour le rapport de majorité

La discussion est ouverte.

Mme Christine TROLLIET souligne qu'un sentiment d'insécurité à Nyon est indiscutable, nous nous devons de le prendre en compte et la Municipalité a déjà entrepris de traiter le sujet. Le groupe des Verts ne peut voter cette motion trop contraignante qui ne permet pas de faire preuve de bon sens et de traiter le sujet d'une manière plus globale. En revanche, un postulat permettrait à la Municipalité de présenter un rapport circonstancié sur les avantages et les inconvénients des caméras de surveillance, ainsi que d'envisager d'autres mesures. Il permettrait également d'analyser les différentes autres options et de mettre des priorités. Elle demande donc, au nom du groupe des Verts, de transformer la motion en postulat, ce qui permettrait à une partie du groupe de l'accepter et d'ouvrir réellement le dialogue sur les moyens et les diverses manières de traiter l'insécurité.

M. Anthony LAMBE trouve qu'il y a un dialogue de sourds entre la majorité et la minorité de la commission. La minorité attire notre attention avec la justification qu'il existe déjà un groupe de travail qui étudie la sécurité, y compris l'installation des caméras. Donc, il est plus logique d'attendre leurs conclusions. Mais la majorité recommande le renvoi de cette motion sans se prononcer sur cette objection. De plus la minorité se perd également dans des explications complexes. Les majoritaires regrettent que la minorité ne souhaite pas entrer en discussion, mais en prônant le renvoi de cette motion avant que le groupe de travail ne présente ses conclusions, elle montre sa propre intransigeance. Il estime donc que cette motion devrait être transformée en postulat pour qu'elle soit traitée de façon plus ouverte.

M. Jean BISCHOFBERGER est évidemment opposé aux caméras pour des raisons éthiques et il souhaite que le vote soit soumis au vote nominal.

M. Pascal FRANCFORT se demande s'il faut attendre que les événements d'il y a quelques années qui se sont passés à Martigny ou à Monthey, se passent à Nyon pour prendre en compte la sécurité. Il estime qu'il n'y a pas besoin d'attendre cela et propose de voter pour le rapport de majorité.

M. Braulio MORA suggère à la Municipalité de poser des leurres qui ressemblent beaucoup à des caméras de surveillance. Ceux-ci pourraient être testés pour voir l'effet dissuasif. A Yverdon, une diminution des incivilités a été constatée à la gare juste après le référendum qui a accepté la pose de caméras, alors qu'elles n'étaient pas encore posées.

M. Raymond CARRARD estime que cette démarche est une propagande politique organisée dans plusieurs villes par le nouveau PLR vaudois qui a besoin de montrer ses muscles vis-à-vis de l'UDC. Selon lui, le PLR s'engage sur un terrain où l'UDC excelle et qui consiste à faire mousser le sentiment d'insécurité dans la population dans un but d'audience électorale, peu importe si celui-ci s'appuie sur des éléments non vérifiés, voire mensongers. En l'occurrence, les motionnaires demandent d'installer des caméras dans trois endroits où ils considèrent que la sécurité n'est plus assurée. M. Carrard se demande s'ils ont pris connaissance d'un rapport de la Municipalité d'Yverdon d'avril 2008 en réponse à une initiative qui demandait la pose de caméra à la gare. Dans ce document, la Municipalité relève que la criminalité n'est pas plus élevée aujourd'hui qu'il y a 20 ans selon les statistiques fédérales, par contre il existe un décalage croissant entre criminalité réelle et criminalité ressentie. Il y a différentes raisons à cela, notamment la médiatisation outrancière de certains faits divers et de l'exploitation faite par certains politiciens. Si la motion est acceptée et, bien qu'elle ne formule pas de propositions réfléchies sur le problème de sécurité dans notre ville, il espère que le rapport municipal saura remettre l'église au milieu du village. Comme à Yverdon, des caméras pourraient être installées pour éviter des déprédations, mais un tel système de surveillance n'a pas d'effet dissuasif dans des endroits dits "chauds" où c'est avant-tout une présence humaine, policière ou autre, qui est à même de prévenir les bagarres.

M. André CATTIN était déjà intervenu il y a quelques années pour la pose de caméras car, même si ce n'est pas la panacée, il s'agit d'un complément pour la sécurité. On doit pouvoir protéger la vie privée, notamment avec des caméras dont les informations ne sont disponibles que lorsque des délits sont commis. Il relève que récemment la caméra d'un commerçant a permis d'identifier la personne ayant causé un délit à la rue de la Gare. Il est favorable à ce que l'on pose un tel système.

M. Yves FROIDEVAUX trouve que la sécurité est bien trop importante pour que l'on puisse la traiter avec une telle légèreté. Même s'il trouve la suggestion de transformer la motion en postulat intéressante, il trouve dommage que les motionnaires ne désirent pas ouvrir le débat plus largement. Le parti socialiste trouve naïf de croire que la pose de trois caméras va résoudre les problèmes. La sécurité demande une approche pluridisciplinaire qui va de la question urbanistique, la mixité des quartiers, un travail social de réseau et un travail de répression. Le PS n'est pas opposé totalement à la pose de caméras, mais cela doit être dans des lieux où l'utilité est prouvée, notamment pour la protection de biens. Par contre, pour la protection des personnes cela n'apporte rien, mais un débat global doit avoir lieu et il prie le Conseil de refuser cette motion.

M. Christian PERRIN est surpris de la tournure de la discussion. Il s'agit uniquement de renvoyer ou non la motion à la Municipalité et non de décider la pose de caméras, ceci d'autant plus qu'un crédit vient d'être voté pour la pose de caméras aux feux.

M. Robert JENEFSKY signale que le montant des dégâts dus au vandalisme s'élevait à Frs 61'000.- en 2008 et à près de Frs 150'000.- pour 2009, chiffres tirés des comptes 2009.

Pour M. Philippe GUILLOD, la pauvreté, le désœuvrement et le sentiment d'injustice sociale créent la violence et l'insécurité. Si cette motion devait être envoyée à la Municipalité, il attend que celle-ci démontre en quoi les caméras luttent contre la pauvreté et l'injustice sociale.

M. Jacky COLOMB pense que la motion est trop contraignante et pas la bonne solution. Le postulat permettrait à la Municipalité ainsi qu'à la police de présenter un projet qui pourrait être plus global et d'avoir quelque chose de plus acceptable pour tout le monde. Il est prêt à se rallier à un postulat, mais pas à cette motion.

M. Braulio MORA précise que les caméras pour les feux détectent les mouvements mais ne filment pas.

M. Yves FROIDEVAUX souligne qu'effectivement des études ont été faites et les caméras protègent mieux les biens que les personnes. Il rappelle que la motion est contraignante et obligera la Municipalité à présenter un préavis qui comportera 3 caméras aux endroits cités. Le parti socialiste défend par contre l'augmentation du personnel policier.

M. Jean BISCHOFBERGER relève que les motionnaires sont généralement les premiers à critiquer la Municipalité pour les dépenses qu'elle effectue. Ont-ils pensé à un impôt affecté pour les coûts importants qui seront occasionnés pour ces caméras.

M. Tefik RASHITI est opposé aux caméras qu'il trouve inefficaces et qui ne permettent pas d'identifier des délinquants. Il aurait préféré un préavis avec un engagement de 5 à 10 policiers de plus.

M. Maurice GAY trouve hallucinant la tournure de la discussion. Au dépôt de la motion, la discussion a duré 30 min, plus de 2 heures lors de la commission et encore près de 30 min lors du dépôt du rapport. Il rappelle que, selon le règlement, lors du dépôt d'une motion, on ne doit pas préjuger de la décision définitive sur le fond. Le Conseil est en train de décider si l'on va poser des caméras ou non. Or, il est juste demandé de renvoyer une étude à la Municipalité pour qu'elle présente un rapport. Elle peut très bien venir avec un contre-projet qui ne veut pas de caméras et que le Conseil aura tout loisir de refuser. Il estime que le sujet mérite d'être traité et renvoyé à la Municipalité afin qu'elle présente un préavis chiffré et des arguments pour ou contre ce projet. Il relève encore que la droite est bien près de ses sous ; les chiffres évoqués par M. Jenefsky prouvent que si l'on peut économiser 30 à 40'000.- par année de frais d'incivilités, cela en vaut la peine. Finalement, il indique que les motionnaires ne transforment pas la motion en postulat.

M. Jean-Claude MERMILLIOD rappelle que la motion ne demande pas une étude et un rapport mais la pose de 3 caméras. C'est une différence fondamentale entre les deux objets, M. Gay ayant choisi consciemment la motion, le groupe des Verts la refusera.

En fin de séance, Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY précise qu'il s'agit d'un outil comme un autre et ne remplacera jamais un policier, mais peut parfois être utile. La motion déposée au Grand Conseil à ce sujet a été retirée car elle demandait au canton de s'impliquer trop lourdement sur les compétences des communes.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Plus de 5 personnes approuvent le vote nominal proposé par M. Jean BISCHOFBERGER

Au vote, le Conseil décide au vote nominal par 40 oui, 38 non et 4 abstentions

- d'accepter le rapport de minorité et de classer la motion.

11. Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de M. Bischofberger intitulé « pour la création de deux ou trois aires de stationnement avec places réservées pour le covoiturage ».

Rapporteur : M. Jacques PITTET

La discussion est ouverte.

M. Jacques HANHART s'étonne que l'on propose des places de co-voiturage en ville. Ces solutions sont intéressantes à l'extérieur de la ville pour les pendulaires, mais il trouve exagéré de mettre des places en ville. Il refusera ce rapport.

M. Jean-Robert DOUSSE, au nom des commerçants, rappelle que l'on manque de places de parc pour les commerçants et la clientèle. Il ne votera pas ce rapport.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à la majorité, 24 avis contraires et 5 abstentions

- de renvoyer le postulat à la Municipalité pour étude et rapport

12. Préavis N° 162 concernant le Musée du Léman - Demande d'un crédit de CHF 250'000.- pour des mesures conservatoires nécessaires pour les aquariums.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

13. Préavis N° 163 concernant une demande de crédit de CHF 60'000.- en vue de la réalisation d'un addenda au plan de quartier pour le secteur "Cortot - Cossy".

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

14. Préavis N° 164 concernant l'étude des variantes pour la reconstruction du réservoir de la Vuarpillière. Demande de crédit de CHF 190'000.- (HT) pour l'étude du nouveau réservoir, son concept d'intégration au réseau, le dimensionnement et le cahier des charges du nouveau réservoir.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

15. Préavis N° 165 concernant l'école primaire du Couchant B - Crédit de réalisation de CHF 135'000.- TTC pour le remplacement de la production de chaleur et l'assainissement de la chaufferie.

La discussion est ouverte.

Mme Marlyse GRAF-ZAUGG s'étonne que l'on songe uniquement à changer la chaufferie et une partie des installations de chauffage. En tant qu'utilisatrice de ce bâtiment elle souligne que l'état laisse à désirer et montre des signes évidents de vieillesse et d'usure. Les murs sont mal isolés ce qui provoque de fortes déperditions d'énergie. Elle s'attendait plutôt à une rénovation complète pour en faire un bâtiment aux normes Minergie.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

16. Motion du Parti Socialiste pour une politique de la jeunesse plus dynamique – Création d'un parlement/conseil des jeunes en ville de Nyon.

M. Braulio MORA précise que certaines villes préfèrent parler de parlement, d'autres de conseil, mais il s'agit de la même chose, ici le choix a été laissé.

La discussion est ouverte.

M. Jean BISCHOFBERGER soutient cette motion mais suggère de vouloir ajouter à la composition de ce parlement "de jeunes chômeurs".

Mme Marlyse GRAF-ZAUGG présente une manchette de la Tribune de Genève de novembre 1988 qui parlait d'un parlement de jeunes à Nyon. Elle remercie les motionnaires d'avoir ressuscité une bonne vieille idée, puisqu'elle avait déposé une motion le 21 novembre 1988. Celle-ci avait été acceptée par le Conseil, à la suite de quoi la Municipalité avait envoyé un questionnaire aux élèves de 13 à 15 ans auquel la majorité d'entre eux s'était déclaré favorable à la création d'un conseil des jeunes. Finalement peu de jeunes sont venus à une première rencontre mise sur pied. Elle estime que la tranche cible sont les 14-18 ans et l'activité à privilégier devrait être dans le social, politique ou humanitaire. Il est important que tous les jeunes aient le même pouvoir et qu'ils puissent voter sur des projets et des crédits et puissent les mener à terme. Elle privilégie encore une rencontre directe entre le parlement des jeunes et la Municipalité sans ajouter de commissions. Elle demande encore si cette thématique a été évoquée dans CompaNyon et qu'en est-il sorti ? elle souhaite des conseils d'élèves dans tous les établissements scolaires et encourage le Bureau à inviter des classes d'écoles (8^{ème} ou 9^{ème}) à assister à une séance du Conseil.

M. Maurice GAY demande s'il s'agit d'une motion ou d'un postulat. Il demande encore que la commission donne des précisions sur l'âge concerné. A partir de 18 ans, les jeunes peuvent venir au Conseil communal, il n'y a pas de raison d'avoir un parlement séparé dans lequel ils peuvent se faire élire.

M. Jacques HANHART souligne que les jeunes à l'heure actuelle ne savent pas en quoi consiste la politique. L'enseignement de ce qui se passe en politique est assez succinct et il faudrait commencer par faire un minimum d'information et d'éducation avant de créer un parlement de jeunes.

M. Anthony LAMBE félicite M. Mora pour sa motion qui devrait amener quelque chose de dynamique à la vie de la ville d'autant que le coût est abordable. Il demande de considérer un rôle pour des entreprises locales, qui peuvent offrir un soutien financier, ainsi que leur expertise. Il souhaite également qu'un tel parlement soit ouvert à tous les jeunes, y compris les étrangers récemment installés à Nyon.

M. Braulio MORA reconnaît qu'il y a déjà eu un tel projet, mais cela fait plus de 20 ans, soit une génération durant laquelle les mentalités ont évolué. Le débat mérite d'être relancé, d'autant que de plus en plus de villes se dotent d'un tel parlement pour que les jeunes ne soient plus mis à l'écart. Il est clair que les préoccupations ne sont pas les mêmes à 13 ou 25 ans, mais la motion reprend un éventail d'âges vu dans les différents parlements de jeunes en Suisse. Maintenant c'est à la commission de statuer sur le sujet.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Plus de 10 Conseillers soutiennent le renvoi de cette motion à une commission.

17. Postulat de M. Patrick BUCHS concernant les chicaneries des Plantaz

M. Christian PERRIN souligne que ces chicanes ont pour but de ralentir la circulation et qu'il n'a jamais eu de problème à cet endroit où il passe tous les jours. Il faut simplement adapter sa vitesse.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY propose de renvoyer le postulat directement à la Municipalité qui a tous les éléments pour répondre.

M. Pascal FRANCFORT relève que ces ralentisseurs font leur effet et il ne voit pas non plus le problème.

Le postulat est renvoyé à l'unanimité à la Municipalité.

18. Interpellation de Mme Florence DARBRE-GUBBINS intitulée "Nyon, ville de 35'000 habitants?" (en annexe)

19. Réponse à l'interpellation de M. André Francis CATTIN intitulée "Pas de requérants d'asile près de nos écoles". (en annexe)

Avec l'accord de l'interpellateur et du Conseil, seules les conclusions sont lues, la réponse intégrale figure en annexe.

M. André CATTIN remercie la Municipalité pour sa réponse et ne désire pas y apporter de commentaire supplémentaire.

20. Communications municipales.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS signale que le Plan Directeur de la Région Nyonnaise peut être téléchargé sur le site de la ville. Celui-ci a été mis en route en 2008 et se veut plus stratégique et opérationnel que le précédent. Ce document est mis en consultation populaire et les remarques peuvent être faites d'ici le 15 juin à l'adresse indiquée sur le site. Le service d'urbanisme se tient également à disposition si nécessaire."

Mme la Municipale Monique BOSS informe le Conseil que l'approvisionnement en eau des alpages de Combe-Grasse, le Rosset et les Fruitières de Nyon est fait. Les bassins abreuvoirs pour le bétail sont installés et pourront fonctionner dès la semaine suivante. Un étang, créé artificiellement et placé sur les hauteurs, récolte l'eau de pluie et de la fonte des neiges. Il alimente ensuite par un système de conduites les bassins situés en contre-bas. Ces bassins sont répartis dans les pâturages en lisière de forêt. Le bétail se rendant aux abreuvoirs piétine le sol et empêche de ce fait l'avancée de la forêt. Cette réalisation a pris plus de temps que prévu dû à un problème avec le mandataire. Les Espaces Verts l'ont finalement mené à terme.

Elle signale également que la journée de la biodiversité aura lieu le 13 juin et le Musée du Léman s'animera à cette date. Un stand d'information accueillera petits et grands pour les investir dans leur rôle d'observateurs et gardiens de la biodiversité. Acteurs de la protection de la nature, experts et gestionnaires du paysage guideront les visiteurs à la découverte de la flore et de la petite faune aquatique et terrestre.

M. le Municipal Claude ULDRY répond à M. Dominique ROUX concernant l'extension du gymnase cantonal. Bien que la Municipalité ne soit pas le maître de l'ouvrage de ce nouveau complexe, le service des bâtiments ainsi que l'urbanisme y sont associés pour la partie parking en particulier. Le projet est maintenant lancé, mais il a été redimensionné et passe de Frs 70 millions en novembre 2009 à Frs 54 millions.

Pour atteindre ce chiffre, plusieurs pistes d'économie ont été étudiées et acceptées. Il s'agit tout d'abord de standards qui ont été revus, tels que les matériaux de l'étanchéité, cuivre supprimé, ainsi que des standards dans les réalisations intérieures plus modestes. En outre le projet résultant du concours a été amputé d'une petite partie en forme de triangle au nord-est du bâtiment. Cela correspond à l'équivalent d'une dizaine de classes. Par contre ce ne sont pas 10 salles de classes qui disparaissent, mais peut-être 7 classes, une salle de musique et 2 d'activités diverses par exemple. Il est à noter que cette partie pourra être construite dans une étape ultérieure et que cela ne concerne pas la venue de l'EPCN sur les lieux. Celle-ci est garantie. Dernière économie, il n'y aura que deux salles de gymnastique au lieu des 3 prévues. Ceci par contre est irréversible, les locaux annexes, tels que vestiaires, WC, etc... qui se trouvaient avant accolés en contrebas, se situent maintenant à la place de la 3e salle. Les travaux devraient débuter en avril 2011 pour se terminer en août 2014. Concernant le parking situé sous les salles de gym et pour lequel la commune intervient en tant que maître d'ouvrage, les travaux devraient débuter en octobre 2011 et se terminer en mars 2013. Une demande de crédit sera déposée devant le Conseil dans un schéma financier encore à déterminer.

M. le Municipal Uldry signale qu'une visite des locaux à la Place du Château 3 sera organisée par le service des bâtiments le 11 juin 2010 à 16h. La démolition touche à sa fin et la reconstruction peut débuter. Les Conseillers sont invités à prendre part à la visite. Enfin, il informe le Conseil que des bacs de roseaux ont été posés devant la salle de la Bretèche, utilisée par le contrôle des habitants, afin de faire baisser la température des locaux. Cette solution économique et écologique a été préférée aux changements de vitrages ou à la pose de protections UV.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY répond à M. Jacky COLOMB au sujet de la hauteur des panneaux 30 km/h. Elle signale qu'il n'y a pas de réglementation précise à ce sujet. Il y a par contre quelques règles de bon sens, comme la configuration des lieux, la largeur de la route et surtout le panneau doit être bien visible même lorsqu'il y a des camions. La police a entendu la remarque et va regarder ce qu'il y a actuellement et peut-être augmenter le marquage au sol.

Elle répond également à M. Pascal FRANCFORT au sujet de l'arrêt de bus au ch. de Bourgogne. Les TPN ne sont pas au courant du changement d'arrêt et elle lui suggère de prendre contact avec l'office de mobilité et d'aller voir sur place. Quant au panneau signalant le passage piétons au ch. du Cottage, il sera posé prochainement, bien qu'il n'y ait pas non plus de réglementation à ce sujet.

Mme la Municipale Ruey-Ray signale encore que, dans le concept mobilité, qui sera présenté en août, une des mesures proposées sera la cadence à 15 minutes des bus. Il s'agira d'une proposition pour laquelle il faudra toutefois avoir les crédits nécessaires.

21. Divers et propositions individuelles.

M. Grégory DURAND souhaite que la Municipalité s'approche de l'UEFA et de la Métairie pour demander une participation financière à l'augmentation de la cadence des bus.

M. Jacky COLOMB rappelle sa demande de l'année dernière pour qu'un banc soit remis dans le quartier de Rive.

M. Jacques HANHART s'étonne de l'exposition qui se tient actuellement au Château. Il souhaite savoir pour quelle raison il a été prêté à une galerie privée. Assez d'objets entreposés dans l'abri des biens culturels sont à disposition. De plus, il souligne qu'il y a des photographes de qualité en Suisse et même à Nyon pour ne pas exposer un photographe américain. Il estime qu'il y a assez de possibilités d'expositions pour ne pas privatiser le Château.

Mme Doris ULDRY demande que des toilettes publiques soient installées dans le quartier des Tattes d'Oies - Couchant, par exemple vers la place de jeux très fréquentée. Elle demande également d'y songer lors de l'élaboration des futurs plans de quartier, car il n'y a pas de toilettes publiques au nord de la ville à part à la gare des Plantaz.

M. Bernhard WILLI rappelle que dans le rapport du préavis N° 35 – 2007, concernant le giratoire à la Vuarpillière une modification du plan de situation avait été acceptée. Elle demandait de prolonger le trottoir jusqu'au ch. de Calève, suivi d'un marquage jaune au sol pour signifier la priorité des piétons.

Malgré plusieurs contacts avec M. le Municipal Claude DUPERTUIS, et notamment une visite sur place le 18 mars 2010, rien n'a été fait à ce jour. A l'heure de la mobilité douce, il serait bien que la Municipalité favorise la circulation piétonnière. Il demande que cela soit fait rapidement.

Mme Christine VUAGNIAUX demande pourquoi la moitié de bancs à la Place du Château sont inutilisables.

M. Anthony LAMBE rappelle qu'il y a une année il avait suggéré que Nyon considère la possibilité d'établir des jardins sur les toits en collaboration avec des privés. Depuis, il n'a pas de nouvelles et souhaite savoir si la Municipalité a l'intention de considérer cette proposition ou de rester loin derrière Lausanne, récemment louée pour ses progrès dans cette direction.

Mme Inès ABEYA revient sur le réaménagement annoncé de la Place derrière la gare. Elle estime que ce n'est pas en supprimant des places de parc à proximité de la gare que l'on va encourager la population à prendre le train. De plus, elle estime que le fonctionnement de la commission de l'urbanisme devrait être revu dans une perspective de transparence et d'ouverture, et surtout plus participative. Elle pense que le Conseil devrait véritablement se poser la question de savoir si le Service de l'Urbanisme à Nyon est à la hauteur des attentes de la population et si, pour la prochaine législature, la commission de l'Urbanisme ne devrait pas devenir une commission permanente du Conseil au même titre que la commission des finances ou de la commission de gestion

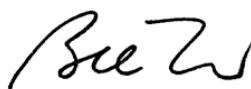
M. Christian PERRIN a été surpris d'apprendre que la commune envisage de réaménager et agrandir le port. Il signale qu'une coopérative du port a été créée il y a quelque temps en vue de son agrandissement avec des financements privés. Même une participation au financement du parking de la Duche avait été envisagée. Il est surpris de ne pas avoir été informé du projet et signale que, n'ayant jamais eu de nouvelles de la Municipalité, la coopérative a été dissoute.

A 22h. 35, M. le Président lève la séance.

CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :

La Secrétaire :



Eric Bieler



Nathalie Vuille

- Annexes:
- Liste des commissions
 - Vote nominatif
 - Interpellation de Mme Florene Darbre-Gubbins
 - Réponse à l'interpellation de M. André Francis CATTIN intitulée "Pas de requérants d'asile près de nos écoles"